

ANNEXES, sont annexées et jointes au contrat de location les pièces suivantes :

- A.** (Le cas échéant) un extrait du règlement concernant la destination de l'immeuble, la jouissance et l'usage des parties privatives et communes, et précisant la quote-part afférente au lot loué dans chacune des catégories de charges.
À défaut de l'annexion de l'extrait du règlement de copropriété aux présentes, il est ici précisé que le locataire pourra demander directement ce document au syndic de l'immeuble.
- B.** un dossier de diagnostics techniques comprenant :
- un diagnostic de performance énergétique ;
 - un constat de risque d'exposition au plomb pour les immeubles construits avant le 1er janvier 1949 ;
 - une copie d'un état mentionnant l'absence ou la présence de matériaux ou de produits de la construction contenant de l'amiante ;
 - un état de l'installation intérieure d'électricité et de gaz, dont l'objet est d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes ;
 - le cas échéant, un état des risques naturels et technologiques pour les zones couvertes par un plan de prévention des risques technologiques ou par un plan de prévention des risques naturels prévisibles, prescrit ou approuvé, ou dans des zones de sismicité ;
- C.** une notice d'information relative aux droits et obligations des locataires et des bailleurs ;
- D.** l'état des lieux d'entrée ;
- E.** copie des engagements de cautions des garants ;
- F.** le bail initial ;
- G.** Autre :